



Projet d'établissement

2020-2024



UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA)

✉ 10 Rue François de Lévis 11000 CARCASSONNE

☎ 04-68-25-17-43

@lasolo.ime@apajh11.fr

Préambule

Nom de la structure	Unité d'enseignement Maternelle Autisme rattachée à l'IME LA SOLO
Adresse de la structure	Chemin la SOLO- 11170 Cenne-Monestiés
Coordonnées téléphonique	04.68.94.28.83
Adresse électronique	lasolo.ime@apajh11.fr
Nom du directeur	Mme BRAIKI Bakhta
Type de structure	UEMA
Capacité et modalités d'accueil	47 places qui sont réparties comme suit : - 40 places pour enfants/jeunes avec une déficience intellectuelle DI - Accueil de jour (Projet établissement distinct) - 7 places pour enfants/jeunes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme TSA – Prestation en milieu ordinaire (UEMA)
Numéro FINESS	110 007 929
Date de création	VISITE DE CONFORMITE ARS 06/09/2018 « AVIS FAVORABLE »
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté ARS Occitanie 04 juin 2018
Organisme gestionnaire	APAJH Aude (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Projet d'établissement a été transmis pour avis aux famille courant **mars 2020**.

Projet approuvé le 08/10/2020 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude.

Introduction.....	4
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS.....	5
1. Valeurs associatives.....	6
2. Textes d'orientation de la Fédération et de l'apajh aude.....	7
3. Une organisation associative	9
4. Présentation générale de l'établissement	11
4.1 Historique de l'établissement ou du service.....	11
4.2 La situation géographique	11
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	14
1. Les missions légales et règlementaires de la structure	14
2. Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	14
3. Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques	16
3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées	16
3.2 Etude des besoins, préalable à la création du dispositif	16
3.3 Les besoins des personnes accompagnées	17
4. Les objectifs d'accompagnement	18
5. Les prestations	20
6. Partenariats, Stratégie d'ouverture	29
7. Modalités d'évaluation du projet d'établissement ou de service	31
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS.....	33
1. l'admission	33
2. Les modalités spécifiques d'accompagnement proposées.....	33
2.1 Une adaptation nécessaire.....	33
2.2 Les outils d'évaluation spécifiques	35
2.3 L'organisation des temps d'intervention des professionnels.....	36
3. La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours	37
4. La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement	40
5. Les fins d'accompagnement.....	41
6. Expression et participation collectives des personnes accompagnées	41
7. La garantie des droits.....	42
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	44
1. Les ressources humaines.....	44
1.1 Structure humaine et organisationnelle.....	44
1.1.1 Organigramme	44
1.1.2 Tableau fonctionnel des services	46
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	47
1.2 Gestion des ressources humaines	48
2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	50
2.1 Politique d'amélioration continue de l'UEMA	50
2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	50
2.3 La politique de prévention et la gestion des risques et de promotion de la bientraitance	51
3. Les fonctions logistiques.....	52
4. La gestion des données des personnes accompagnées	53
5^{ème} Partie : PERSPECTIVES A 5 ANS	55

Introduction

L'inclusion scolaire des enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) est un enjeu fort et une réclamation de longue date portée par les familles et les personnes elles-mêmes.

Déjà dans le troisième Plan Autisme (2013/2017) l'objectif de développement de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants porteur de TSA était présent. L'une des actions prévues visait à « développer « un niveau intensif » précoce pour compléter le panel et répondre aux besoins des enfants dont le diagnostic a été posé et qui sont âgés de 3 à 6 ans ». Afin de répondre à cet objectif dès la rentrée scolaire 2014, ce sont 30 unités d'enseignement qui se sont ouvertes dans les écoles maternelles au niveau national afin de favoriser la scolarisation des enfants avec autisme ou autres troubles envahissements du développement.

C'est dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme que l'APAJH AUDE a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt afin de mettre en place une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) en partenariat avec la ville de Carcassonne.

Ce dispositif innovant a pour objectif d'agir précocement et de manière concertée et cohérente entre les différents professionnels, pour limiter les conséquences des troubles repérés et diagnostiqués.

Le travail d'élaboration du projet d'établissement a pour objectif, au-delà de répondre à une obligation légale, conformément à l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des familles, d'engager l'ensemble des professionnels dans une démarche de réflexion et d'écriture collective. La réflexion s'est centrée sur le sens des projets de soins, éducatifs et pédagogiques à mettre en œuvre auprès des enfants accueillis à l'IME ainsi qu'à leurs familles ou représentants légaux et sur la nécessité de repenser l'offre face aux besoins repérés.

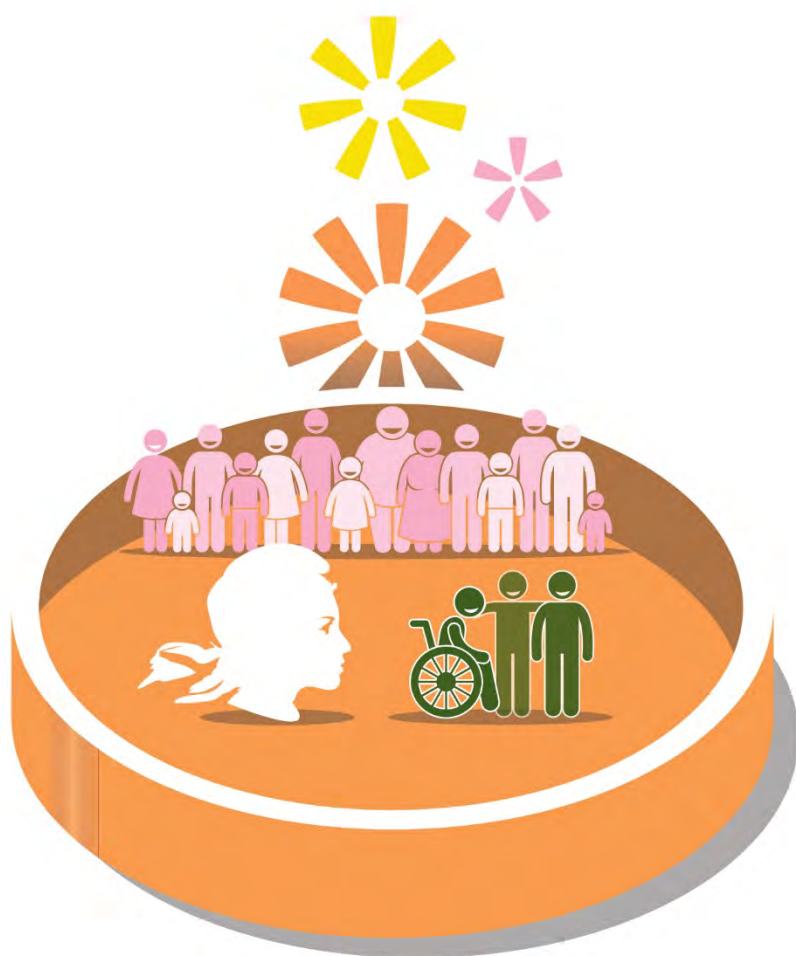
Dans ce premier projet d'établissement, nous avons souhaité définir des objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des actions menées, mais également garantir la qualité et l'efficacité des prestations proposées.

Ce projet d'établissement est un support de communication afin de permettre à chacun d'identifier nos missions et nos modes d'intervention sur un territoire donné. Il est basé sur le cahier des charges (instruction interministérielle du 10 juin 2016) et les Recommandations des Bonnes Pratiques professionnelles (RBPP) de l'HAS parues à ce jour.

Mode d'association du personnel :

Le présent projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective, d'échanges qui ont mobilisé les équipes durant toute une année. La mission principale de l'équipe étant de proposer un découpage de l'activité en natures de prestations (SERAFIN compatible), et de valider les perspectives de l'établissement pour 2020-2024 afin de répondre au mieux au cahier des charges.

1^e partie : **Identité et valeurs**



1. VALEURS ASSOCIATIVES

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE).

Ainsi, la Fédération APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France. La Fédération APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH Aude est une association membre de la Fédération APAJH.

Sa création remonte à 1965, date de l'ouverture de l'IME Robert Ségué de Pépieux, qui a été le premier établissement en France géré par l'APAJH.

Laïcité, citoyenneté et solidarité sont les principes qui animent l'APAJH Aude, en référence aux Droits de l'enfant, aux Droits de l'homme, ainsi qu'au respect des religions, de la philosophie et de la position sociale de chacun.

Sa volonté est d'ouvrir l'adulte et l'enfant au monde d'aujourd'hui.

Ces principes et ces valeurs sont centrés sur la personne en situation de handicap, dont la primauté est sans cesse affirmée dans une société démocratique :

- Le handicap concerne et implique la société tout entière
- L'engagement des militants APAJH est un engagement citoyen et solidaire
- La personne doit avoir le plein accès à tous ses droits avec tous
- L'accompagnement ou la compensation sont de la plus grande qualité.

La personne en situation de handicap prend toute sa place dans la société dont elle est un citoyen aux côtés des autres, selon les principes républicains : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle participe à la vie de la Cité, avec tous les droits d'un citoyen à part entière.

L'APAJH Aude est, comme la Fédération APAJH, « tout handicap », y compris les handicaps nouveaux ou rares. Elle agit partout sur le territoire départemental, au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cette action passe par la défense du droit à compensation, les démarches inclusives (« accès à tout pour tous et avec tous »), la solidarité nationale.

Les enjeux éthiques découlant de ces valeurs méritent d'être mis en exergue :

- La personne doit être considérée avec une égale dignité et une égale citoyenneté.
- Seule une attitude bienveillante est recevable à l'égard de la personne
- La liberté entendue comme la libération des contraintes du handicap et développement de l'autonomie, avec comme garantie le choix de vie
- L'égalité conçue comme le respect des différences assurant à chacun sa place dans la société
- La fraternité vécue comme la solidarité de tous dans une relation de citoyen à citoyen

Cet engagement, pour un projet de vie de la personne en situation de handicap, est laïque ; il est fondé sur l'affirmation, dans toute réalité humaine et sociale, du caractère universel et positif de la différence, sur la liberté de pensée de chacun, sur le respect de la sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les familles, les adhérents, les militants et les professionnels, comme aussi pour toute la société.

Avec ses valeurs humanistes, républicaines et laïques, l'APAJH Aude, par son projet associatif, par les actions organisées qui en découlent, construit un « vivre ensemble » raisonné, volontariste dans une société inclusive qu'il convient sans cesse de développer et d'affermir.

2. TEXTES D'ORIENTATION DE LA FEDERATION ET DE L'APAJH AUDE

L'IME LA SOLO s'appuie sur les textes fondateurs de la fédération APAJH et notamment :

✓ Le Projet associatif 2018-2023



✓ La société inclusive : congrès de Narbonne 2018



✓ Les 10 engagements : congrès de Guéret 2016

A l'origine de ce texte, la mobilisation du gouvernement autour de deux enjeux : la garantie d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap et la lutte contre les ruptures de parcours. Dans ce cadre, il a lancé un dispositif « une réponse accompagnée pour tous », qui s'appuie sur le rapport Piveteau « Zéro Sans Solution » et sur une mission confiée à Marie-Sophie Desaulle.

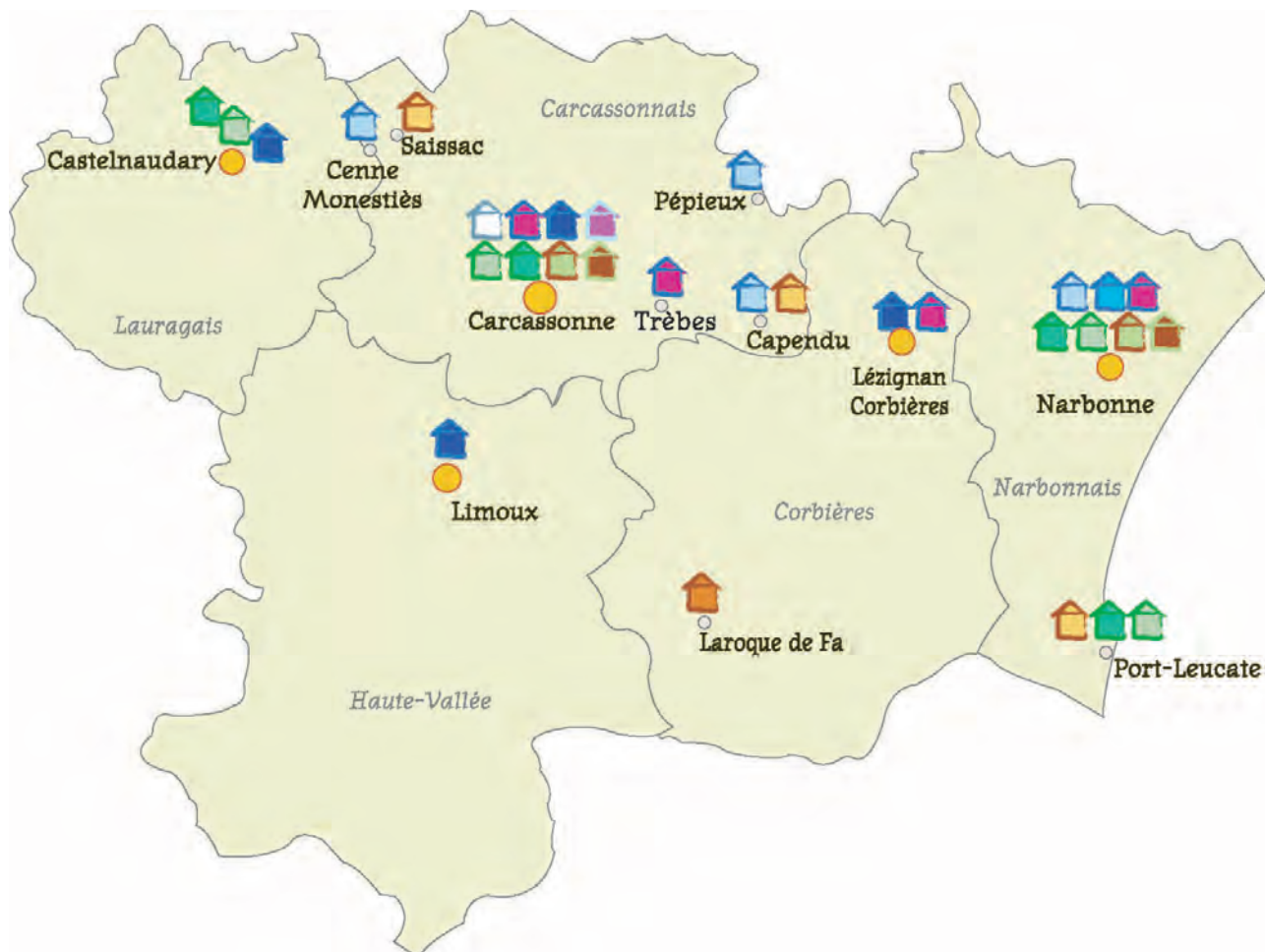
La Fédération APAJH s'est pleinement inscrite dans cette démarche au service de la construction d'une société inclusive. Les 10 engagements sont une feuille de route pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous.



3. UNE ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH Aude, sous le contrôle des services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Aude, assure la gestion et la direction d'établissements et services ainsi qu'un siège social répartis sur l'ensemble du territoire audois :

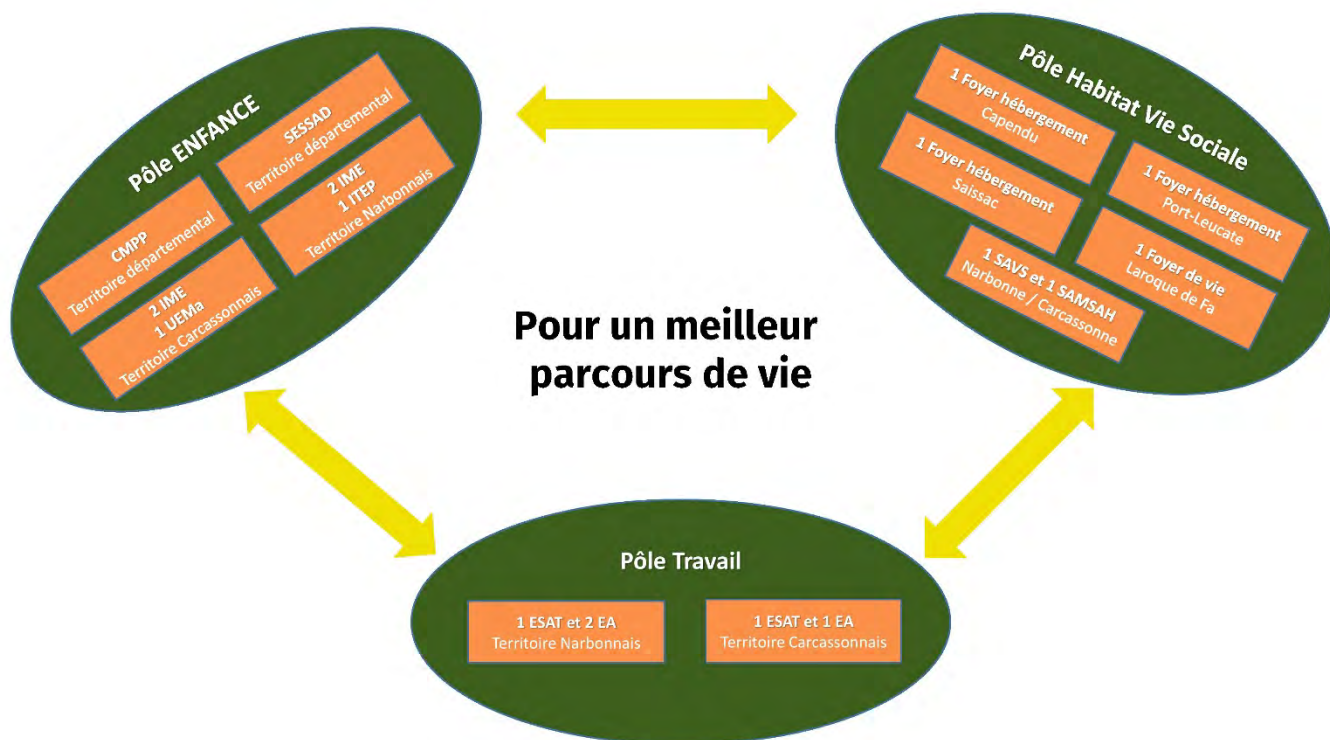
- CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- IME : Institut Médico Educatif
- ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- EA : Entreprise Adaptée
- SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- Foyer d'hébergement
- Foyer de vie
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés
- UEMAA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- 1 Siège social



Une équipe de **plus de 500 professionnels** accompagnent les personnes en situation de handicap dans ces différentes structures.

Trois grands pôles territoriaux cohabitent afin de faciliter les parcours de vie :

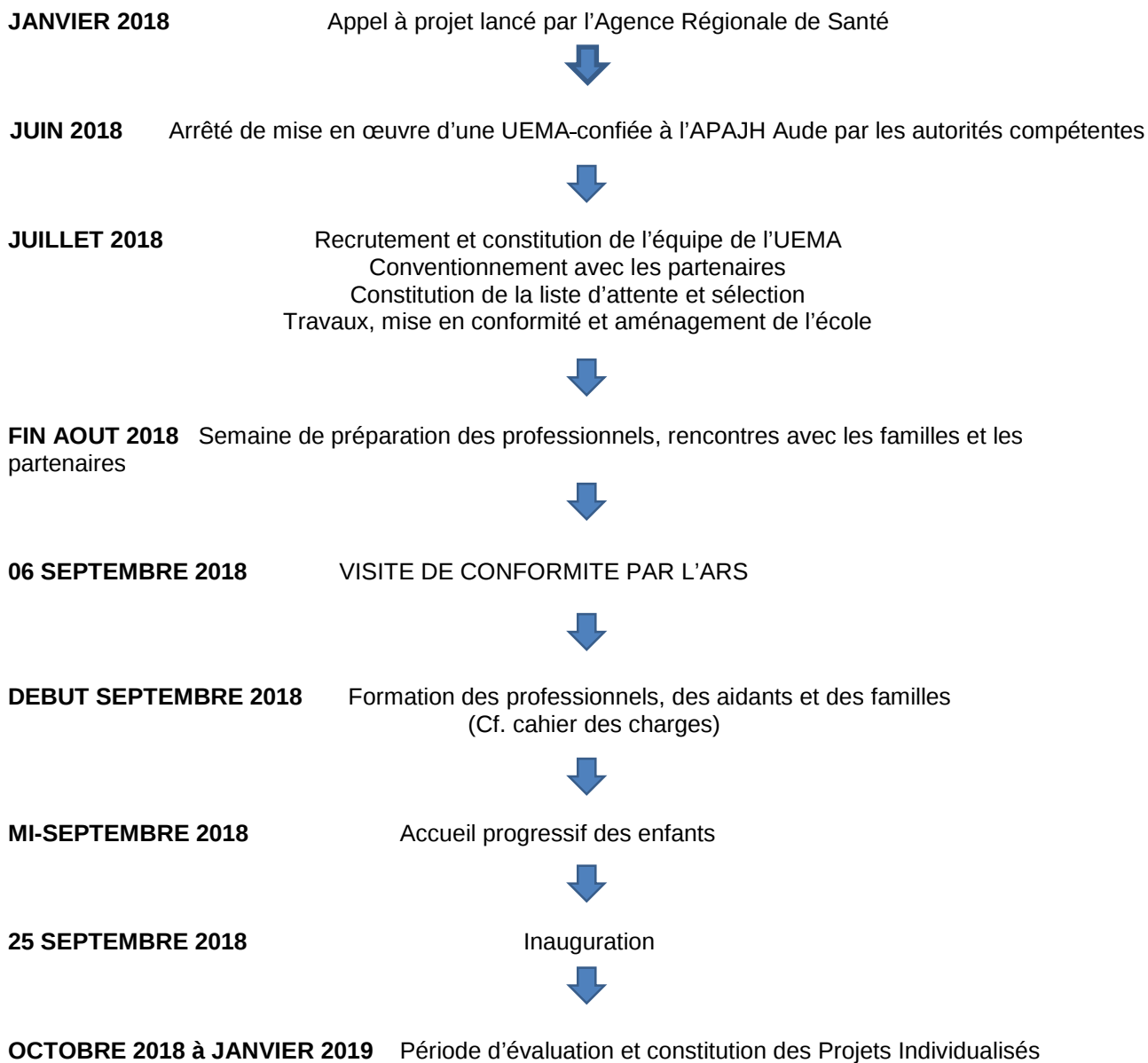
- Le pôle enfance
- Le pôle travail
- Le pôle Habitat Vie sociale



4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

Afin de répondre au cahier des charges de création d'une UEMA, l'établissement administratif de rattachement est l'IME LA SOLO qui est situé à Cenne-Monestiés.

4.1 Historique de l'établissement ou du service



4.2 La situation géographique

Le territoire du Carcassonnais est situé au creux de la plaine de l'Aude et du Canal du Midi, entouré par les contreforts des massifs rocheux des Pyrénées au sud et du massif Central au nord. Carcassonne Agglo constitue une entité administrative qui rassemble un peu plus de 70 988 habitants pour 23 communes. Carcassonne, préfecture du département de l'Aude, constitue la ville-centre de ce territoire avec une population supérieure à 46 600 habitants, avec une superficie de 29102 hectares et une densité de population encore modeste (2,5 habitants à l'hectare).

Ce territoire s'inscrit dans un contexte géographique particulier. Situé à mi-distance entre l'agglomération Toulousaine et le littoral méditerranéen, il constitue un véritable territoire de transition. L'aire urbaine de Toulouse, avec plus d'un million d'habitants, étend chaque jour son influence sur les territoires voisins et l'arc Méditerranéen, entre Marseille et Perpignan, exerce une attractivité grandissante en matière de développement économique, universitaire et urbain. Le taux de chômage est sensiblement en baisse, la densité commerciale est élevée, mais la ville reste attractive grâce au tourisme. Deux sites sont classés patrimoine Mondial de l'UNESCO : la cité de Carcassonne et le canal du midi.

L'école maternelle publique la Prade est l'une des 38 écoles de la commune de Carcassonne. Elle est constituée de 3 classes (80 enfants).

L'école est rattachée à l'académie de Montpellier et se trouve en zone C pour le calendrier des vacances scolaires. Les bâtiments de l'école appartiennent à la mairie de Carcassonne. L'école élémentaire publique la plus proche est l'école publique élémentaire Jean Jaurès (0.500 m), le collège le plus proche est le collège André Chénier sur la commune de Carcassonne.

L'école de La Prade est au cœur d'un quartier populaire entouré de plusieurs immeubles proches de la gare de Carcassonne, à 20 minutes de la Médiathèque « Grain d'sel » et du Complexe de Carcassonne Olympique (Dojo, salle de gymnastique, piscine).

Le CIAS (Carcassonne Agglo Solidarité) qui est géré par la communauté d'agglomération met à disposition des temps de garderie hors temps de prise en charge scolaire, dont peuvent bénéficier les enfants de l'UEMA.



2^e partie :

Missions, besoins, objectifs et prestations



2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

L'Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges nationales des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3^{ème} plan autisme (2013/2017) définit les mesures d'organisation des services pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

L'Instruction s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} Plan Autisme 2013-2017 et de la création programmée de 110 UEMA réparties sur l'ensemble du territoire.

Les Unités d'Enseignement en Maternelle constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme orientés vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans son unité d'enseignement implantée en milieu scolaire ordinaire.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant et des professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Les UEMA ont pour objet de compléter l'offre de scolarisation pour les enfants avec TSA et les différentes modalités de scolarisation permettant une graduation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque enfant, en fonction de ses besoins spécifiques.

Les conditions de création et de fonctionnement des UEMA sont prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles D.312-10-6 et D.312-15 et s.) et par le Code de l'éducation (l'Arrêté du 2 avril 2009 : D.351-17 à D.351-20).

2. LES ORIENTATIONS DES SCHEMAS D'ORGANISATION ET DES PLANS NATIONAUX

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS Occitanie décline :

L'AMBITION PORTÉE POUR LES 5 ANS À VENIR :

La spécificité du parcours handicap est de répondre à l'enjeu de la pleine réalisation du projet de vie des personnes en situation de handicap, en répondant à leur besoin d'accompagnement afin de promouvoir leur autonomie, aussi minime soit-elle.

Dans un contexte d'inégalité territoriale d'accès aux services et aux établissements médico-sociaux et d'une région à fort pouvoir d'attraction, les objectifs pour l'ARS sont les suivants :

– passer d'une logique de places à une logique de réponses adaptées aux besoins spécifiques et évolutifs des personnes handicapées par la mise en œuvre de la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) ;

– adapter l'offre médico-sociale aux différentes étapes du parcours de vie (diagnostic, prise en charge précoce, enfance, passage à l'âge adulte, personne handicapée vieillissante), mais aussi aux différents types de besoins (accompagnement médico-social, scolarisation, logement inclusif, emploi adapté, accès aux soins) ;

- promouvoir une culture de coopération opérationnelle entre les différents acteurs (secteur sanitaire, secteur médico-social, éducation nationale, collectivités locales...) pour éviter les ruptures aux étapes charnières ;
- promouvoir des outils numériques qui facilitent le parcours, en articulation avec les projets nationaux numériques du secteur ;
- créer les outils et les dynamiques nécessaires pour favoriser l'accès aux soins.

La transformation de l'offre médico-sociale interviendra dans un partenariat étroit et une démarche concertée avec les Conseils Départementaux, dans le champ de compétences partagées. Elle s'appuiera sur les appels à projets mais aussi sur les CPOM qui se généraliseront à l'ensemble des structures, durant la période d'application du Schéma Régional de Santé.

LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LEUR DÉCLINAISON RÉGIONALE :

De nombreuses évolutions du cadre législatif sont intervenues en 2016 et sont en cours de déclinaison au niveau régional :

- la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) ;
- la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale comprenant quatre volets (habitat inclusif, aide aux aidants, plan polyhandicap et plan handicap psychique) ;
- la mise en œuvre du « dispositif ITEP » (article 91 de la loi du 26 janvier de modernisation de notre système de santé) ;
- la généralisation des CPOM pour les ESMS (article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016) ;
- la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné (décret du 27 décembre 2016).

La mise en œuvre du principe d'inclusion respectera chacun sans dogmatisme et assurera le libre choix et le respect de la dignité, en reposant sur une gradation des interventions et des solutions pour les personnes en situation de handicap.

Le plan autisme fait l'objet d'un pilotage régional spécifique dans lequel l'association s'est positionnée lors de l'appel à manifestation d'intérêt afin de mettre en œuvre l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) de l'école la PRADE à CARCASSONNE et dans la mise en œuvre de l'unité d'accueil d'enfants avec autisme au sein de l'IME LA SOLO

3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

L'UEMA concerne les enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou présentant d'importants comportements-problèmes ou des enfants dont l'accueil à l'école maternelle ne peut se faire même avec la présence d'un Accompagnant d'Enfants en Situation de Handicap individuel (AESHI) :

Les critères d'accueil au sein de l'UEMA sont :

➤ **Age**

Enfants entre 3 et 6 ans. Le principe étant une scolarisation au plus tôt (année civile des 3 ans) et un accompagnement durant 3 années maximum, même si cette durée peut être diminuée en cours de scolarisation pour divers motifs (ex : accès à la scolarisation en milieu ordinaire).

Le cahier des charges préconise d'intégrer prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile. La durée de scolarisation sera liée à l'âge d'entrée dans l'UEMA, la scolarisation à l'école maternelle se terminant à 6 ans.

➤ **Orientation**

La scolarisation dans une UEMA relève d'une décision de la CDAPH qui indique, dans le respect des dispositions du L241-6 du CASF, tant l'orientation vers l'établissement « IME LA SOLO » que le mode de scolarisation « UEMA ».

Le diagnostic de l'enfant devra être posé soit par le Centre Régional Autisme de Toulouse ou de Montpellier, les équipes de diagnostic de proximité, les CAMSP, les plateformes territoriales d'appui au diagnostic.

➤ **Admission**

L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement auquel l'UEMA est rattachée en l'occurrence l'IME LA SOLO

En application des articles L.112-1 et D.351-4 du code de l'éducation, les élèves sont inscrits dans l'établissement scolaire dans lequel est implantée l'UEMA, dans notre cas, l'école maternelle la PRADE de la ville de Carcassonne.

➤ **Lieux de domicile**

Afin de permettre un accueil de qualité et d'être attentif à la fatigabilité des enfants, nous privilégions les admissions des enfants dont le trajet « domicile – école » n'excède pas 45 minutes.

En matière de transport, nous favorisons autant que faire se peut l'accompagnement des enfants à l'école par leurs parents. Il s'agit de les mettre dans une posture de « parents d'élève ».

➤ **Effectif**

L'UEMA accueille 7 enfants.

3.2 Etude des besoins, préalable à la création du dispositif

Au moment de l'appel à manifestation d'intérêt de mise en œuvre d'une UEMA sur le département de l'Aude, nous avons réalisé une étude des besoins sur le territoire.

- Le CRA de Montpellier a évalué le nombre d'enfants répondant au critère d'admission (diagnostiqués TSA ou en cours de diagnostic par le CRA) à 15 enfants sur le département de l'Aude. La moyenne d'âge de ces enfants était de 4 ans.

- La MDPH de l'AUDE a recensé :

Principales villes et alentours	Nombre d'enfants (avec diagnostics TSA)	Correspondant à la tranche d'âge de l'UEMA
Carcassonne	12 enfants	8 enfants
Narbonne	18 enfants	13 enfants
Castelnaudary	5 enfants	4 enfants
Total	35	25

3.3 Les besoins des personnes accompagnées

Pour définir les besoins des enfants/jeunes accompagnés, nous utiliserons le « Bloc 1/Besoins » de la nomenclature **SERAFIN-PH** (**S**ervices et **E**tablissements : **R**éforme pour une **A**déquation des **F**inancements aux parcours des **P**ersonnes **H**andicapées) qui les répertorie en 3 domaines : la santé, l'autonomie et la participation sociale.

Les besoins en matière de **SANTE SOMATIQUE** ou **PSYCHIQUE** :

- **Somatique** : entretenir et prendre soin de leur corps et de leur santé, accepter et accéder aux examens et visites médicales, accepter et suivre son traitement,
- **Fonctions sensorielles** : réguler les fonctions sensorielles
- **En matière de douleur** : identifier et exprimer leur douleur
- **Relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire** : communication verbale et non-verbale
- **Psychique** : pouvoir exprimer leurs émotions, leur subjectivité, avoir une image et une estime de soi valorisées, avoir un développement relationnel et psycho-affectif harmonieux, être dans des interactions sociales.

Les besoins en matière d'**AUTONOMIE** :

Dans le quotidien :

- **L'entretien personnel** : hygiène corporelle, fonction d'élimination, alimentation, s'habiller, prendre soin de sa santé.
- **Les activités de la vie domestique** : participation au rangement de son matériel ou effets personnels.
- **Besoins pour la mobilité** : se déplacer en sécurité à l'intérieur et à l'extérieur et apprendre à se repérer dans les locaux de l'école et au domicile.

- **Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui :** s'exprimer et communiquer de manière adaptée, accéder aux habiletés sociales.
- **Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité :** ne pas se mettre ni mettre autrui en danger.

Les besoins pour la **PARTICIPATION SOCIALE** :

- **Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux :**
 - **Besoins en lien avec la vie scolaire :** développer les compétences du métier d'élève, inclusion en milieu ordinaire, scolaire et extra-scolaire
 - **Besoins transversaux en matière d'apprentissage :** capacités à apprendre, à appliquer ses connaissances, à être en situation d'apprentissage social, scolaire, et pouvoir généraliser ces apprentissages dans les différents contextes.
 - **Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective :** instaurer et entretenir des relations avec autrui, « le vivre ensemble » avec ses pairs et au sein de sa famille, pouvoir accéder à une vie affective et relationnelle.
 - **Besoins pour apprendre à être pair-aidant :** favoriser le partenariat dans les jeux et l'entraide.

4. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'UEMA de l'ECOLE DE LA PRADE assure une mission **d'utilité sociale** qui se caractérise par :

- **Pour les enfants :**
Un accompagnement qui vise à mettre en place des outils de communication, à développer leur autonomie et permettre l'accès aux apprentissages scolaires et aux interactions sociales, à travers l'élaboration et la mise en place d'un projet personnalisé d'accompagnement.

Indicateurs :

- Evolution du nombre de jeunes maîtrisant les actes quotidiens d'hygiène corporelle
 - Evolution du nombre de jeunes capables de se repérer dans l'espace et le temps
 - Evolution du nombre de jeunes capables de participer et profiter des activités culturelles et festives
 - Evolution du nombre de jeunes capables de mobiliser les apprentissages scolaires
 - Evolution du nombre de jeunes capables de s'intégrer dans les groupes de travail.
- **Pour les familles et l'entourage de l'enfant :**
Un accompagnement et un soutien des familles et de l'entourage de l'enfant qui commence par une écoute et un accueil dès la préadmission. Il se poursuit par un recueil des attentes réalisé à l'admission. Il est formalisé lors de la co-construction du projet de l'enfant et ce pendant toute la durée de son accueil.

Une guidance parentale est proposée aux familles avec 4 types d'actions :

- Généralisation des méthodes d'accompagnement proposées sur l'Unité d'enseignement,

- Valoriser, renforcer et faire émerger les compétences éducatives parentales à même de s'ajuster au handicap et de stimuler au plus près l'enfant,
- Favoriser des espaces de paroles pour les membres de la famille qui en expriment le souhait et le besoin,
- Accompagner et soutenir les familles dans le parcours de scolarisation de l'enfant.

Indicateurs :

- Nombre de parents présents lors du retour de synthèse de leurs enfants,
 - Nombre de parents ayant participé activement à l'élaboration ou à l'évaluation des projets personnalisés au cours de l'année écoulée
 - Nombre de rencontres (présentiel, téléphonique ou visio) effectuées par les parents ou ayant droits avec les professionnels de l'IME (Assistante du Service Social, référent, psychologue, ...etc)
 - Nombre de parents présents lors des rencontres professionnels/familles
- **Pour les partenaires**
Afin de mieux répondre aux besoins et attentes de l'enfant et de favoriser son inclusion sociale et scolaire, l'UEMA développe un partenariat avec l'Education Nationale, les services de protection de l'enfance, les équipes du secteur sanitaire, les lieux de droits communs : autres établissements scolaires, tissu associatif local en culture, loisirs, activités sportives...
L'UEMA est reconnue et sollicitée par les partenaires pour ses compétences et connaissances du handicap, elle est un « appui-ressource » sur le territoire.

Indicateurs :

- Nombre de Partenariat effectifs avec les services de soins et de santé, (Hôpital de jour, CAMPS, PMI, CRA, Médecins libéraux) qui agissent autour de l'enfant/jeune,
 - Nombre de signalements et informations préoccupantes
 - Nombre d'enfants/jeunes participant à une inclusion scolaire (ordinaire, UEEA, ULIS)
 - Nombre de rencontres partenariales avec les services du SESSAD TSA, associations de parents d'enfants porteurs de TSA.
- **Dans la société**
Le dispositif UEMA œuvre au maintien et développement du lien social. Il joue un rôle dans l'inclusion sociale, Il participe au niveau local, départemental, régional, national, à changer le regard sur les personnes différentes. L'ouverture est à double sens aller vers l'extérieur et accueillir l'extérieur. C'est l'inscription dans la cité et plus largement dans la société qui sont visées.

PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Soins somatiques et psychiques

(Prévention – Soins – Psychologue – Pharmacie)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.1.1 Besoins en matière de santé somatique et psychique - Besoins somatiques : Entretenir et prendre soin de : - Hygiène, alimentation, sommeil - De sa santé	Accompagner l'enfant et sa famille : Dans le maintien et développement du prendre soin : de son corps et de sa santé et de l'expression de sa douleur	Absence de médecin rattaché à l'établissement. Prestation réalisée par le médecin référent de l'enfant. 2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative Veiller à l'alimentation et l'hydratation, accompagnement sur les temps de repas/collation avec la mise en place du Protocole d'Accueil Individualisé PAI -accompagnement régulier aux toilettes, apprentissage propreté et lavage des mains Mise en place de temps de repos (sieste) Ateliers liés à l'apprentissage du schéma corporel Au quotidien, accompagnement et soutien à l'expression de la douleur par le biais d'un système de communication par échange d'images De manière ponctuelle délivrance de médicaments ou soins de 1^{ière} nécessité sous prescription médicale

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
Besoins psycho-éducatifs	Accompagner l'enfant : -favoriser la diminution des troubles du comportement Développer : -les capacités sociales et communicationnelles -la sphère cognitive -les capacités motrices -les apprentissages scolaires -l'autonomie	2.1.1.3 Prestations de la psychologue – Réalisation d'évaluations développementales – Coordination des évaluations destinées à dégager les objectifs de période et des guidances parentales. – Prises en charge individuelles ou collectives – Collecte et analyse des données (analyses de tâches, grilles de cotation personnalisées) – Mise en place des protocoles de gestion des « comportements problèmes », grille ABC, détermination des objectifs d'accompagnement en lien avec les représentants de l'enfant – Lien avec les partenaires (CAMSP, SESSAD, centres de loisirs) – Formation à destination des parents et des professionnels de l'équipe. En lien avec l'équipe : – Réalisation de l'évaluation du langage et des compétences associées – Mise en place d'outils de repérage spatio-temporels, – Adaptation et aménagement de l'environnement de l'enfant – Étayage de l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (autonomie personnelle)

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
– Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux 1.1.1.2 – Besoins en matière de fonctions sensorielles 1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices 1.1.1.4 Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	Identifier, améliorer, développer les capacités de l'enfant en termes de : – Communication expressive et réceptive – Posture, motricité et déplacement – régulation sensorielle	2.1.2 – Rééducation et réadaptation fonctionnelle Prestations en psychomotricité : – Réalisation de bilans psychomoteurs et sensoriels – Prises en charge individuelles ou collectives avec un suivi du développement : ▶ des acquisitions motrices globales (coordinations dynamiques générales, équilibre, posture), ▶ de la motricité fine et des coordinations visio-manuelles, dont le graphisme, ▶ de la régulation tonique, ▶ du schéma corporel (connaissance du corps, latéralité et capacités imitatives), ▶ de l'organisation spatio-temporelle, ▶ des praxies et gnosies. – Formation à destination des parents et des professionnels de l'équipe. – En matière d'éducation et prévention en lien avec l'équipe pluridisciplinaire : – Mise en place d'outils de repérage spatio-temporels, – Adaptation et aménagement de l'environnement de l'enfant – Étayage sur l'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne (autonomie personnelle) 2.1.2 – Rééducation et réadaptation fonctionnelle Prestations en orthophonie

PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

(Actes essentiels - Déplacements – Communication – Décisions – Sécurité)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.2.1.1 Besoins en lien avec l'entretien personnel : • Besoins pour la toilette • Besoins pour prendre soin des parties de son corps • Besoins pour l'élimination • Besoins pour s'habiller, se déshabiller	Rendre l'enfant autonome dans l'entretien personnel	2.2.1.1- Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne : Accompagnement éducatif pour apprendre, améliorer, développer : – Les notions d'hygiène : aux toilettes, aux repas, au lavage des mains, apprendre à se moucher... – Anticiper et à gérer l'élimination – À table : Accepter de manger en repas collectif, s'hydrater à différents moments de la journée, Avoir une posture adaptée, Pour le qualitatif : diversification de l'alimentation Pour le quantitatif : respecter les quantités – Avoir une meilleure représentation de son schéma corporel – Réguler les hyper et hypo sensibilités et tonicités
1.2.1.2 – Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui • Besoins pour communiquer • Besoins pour les interactions avec autrui • Besoins pour les relations particulières avec autrui • Besoins pour utiliser des techniques de communication	Permettre à l'enfant d'acquérir un comportement socialement adapté	2.2.1.2 - Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui Amener les enfants à : – Respecter des règles du vivre ensemble par exemple : le règlement de la classe et de l'école – Participer aux activités quotidiennes de groupe : regroupement, repas, collation, ... – Adapter les comportements en fonction des lieux fréquentés : récréation, dortoir, cantine, piscine, bibliothèque, ludothèque ... Actions menées : – Explication orale des règles, du cadre, mise en situation, mise en place de supports visuels facilitant la compréhension

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
		– Mise en place d'outils individualisés pour améliorer les comportements – Travail sur la gestion des émotions – Activités sportives : respect des consignes, des autres, accepter d'attendre son tour, jouer ensemble, – Travail sur les jeux, la construction de compétences de jeux – Entraide : tutorat forme de « pair-aidance » – Aide à la compréhension : comprendre et se faire comprendre – Utilisation de pictogrammes, d'emploi du temps visuels – Activités permettant de développer des relations avec des personnes de l'école, par exemple : en inclusion, favorisant le repérage des personnes et des différents espaces de l'école et le travail sur le comportement social
1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité • Besoins pour changer et maintenir la position de son corps • Besoins pour porter, déplacer et manipuler des objets • Besoins pour marcher, pour se déplacer	Développer les capacités de l'enfant dans ses déplacements.	-Au quotidien : travail sur la posture statique assise, debout et allongée, la posture dynamique, -Apprentissage du vélo -Apprentissage de repérages spatio-temporels
1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité • Besoins pour s'orienter dans le temps et dans l'espace • Besoins pour prendre des décisions et initiatives • Besoins pour gérer le stress et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre et ne	Permettre à l'enfant de prendre des décisions adaptées garantissant sa sécurité et celle des autres	2.2.1.3 - Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité <u>Permettre à l'enfant/jeune de s'orienter dans le temps et dans l'espace :</u> Action menée : Mise en place d'outils de repérage et d'organisation du temps et de l'espace : plannings visuels, travail sur la prévisibilité, pictogrammes pour le repérage des locaux et échanges d'images Apprendre à l'enfant/jeune à préserver sa sécurité et celle des autres

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
pas mettre en danger les autres)		Aider l'enfant à gérer les situations pouvant générer de l'inquiétude, du stress : Actions menées : – Au niveau individuel : écoute et échange – Au niveau collectif : prévention des risques (incendie, incidents...) avec exercices pratiques de mise en sécurité

PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

Accompagnements pour exercer ses droits

(Projet personnalisé – Exercice droits et libertés)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté Besoins pour accéder aux droits	Faire participer la famille au projet de leur enfant	2.3.1.1 - Accompagnement à l'expression du projet personnalisé - Rencontre de la famille avec le référent avant la réunion de projet pour recueillir son avis, ses attentes, ses demandes - Visite à domicile pour la généralisation des objectifs du projet de l'enfant (guidance parentale) - Participation à la réunion de signature du projet avec la famille
Besoins pour accéder à la vie citoyenne	Informier l'enfant et sa famille de ses droits et l'accompagner pour exercer ses droits et sa citoyenneté	2.3.1.2 - Accompagnement à l'exercice des droits et libertés - La direction favorise la participation des familles par des réunions « familles » pour les associer à la vie de l'UEMA - L'assistante de service social les aide et accompagne dans les démarches administratives pour exercer leurs droits aux prestations diverses - Accès à des temps périscolaires au sein de l'école et organisés par la mairie (cantine, sieste, garderie)

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

(Vie d'élève et étudiant – Préparer vie professionnelle – Activités de jour – VAS)

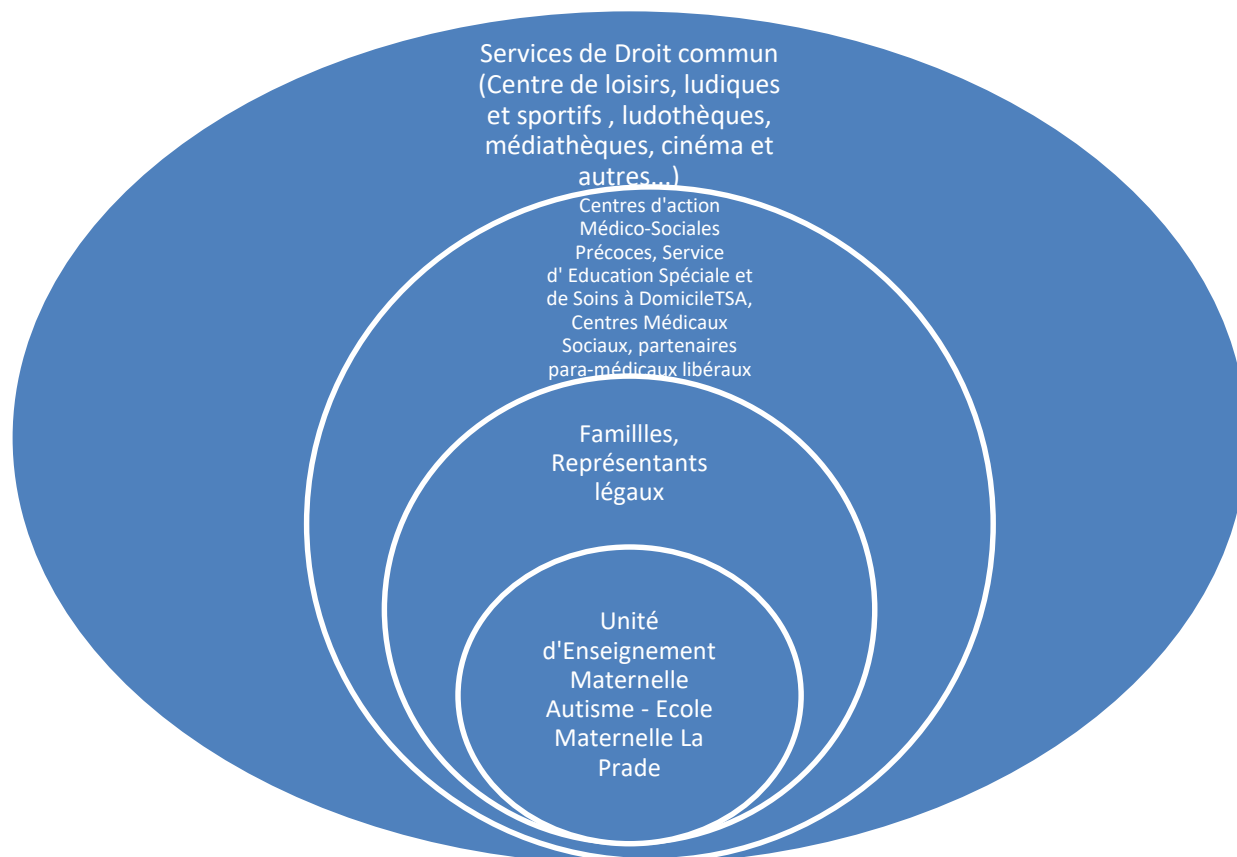
Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.3.1- Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux 1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et	Acquérir des	2.3.3.1 - Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti : - Apprentissages de connaissances : en langue orale, écrite, en mathématiques, découverte du monde, se repérer dans le temps, dans l'espace, en Éducation Physique et Sportive - Accompagnement pédagogique mené

étudiante	connaissances scolaires	par les enseignants spécialisés, relayé dans les activités éducatives, artistiques, les rééducations : psychomotricité – Objectifs au niveau des apprentissages scolaires attendus en classe de maternelle – Acquisition d'un comportement d'élève – Coopération et coordination dans le cadre de l'inclusion scolaire en maternelle (des liens sont établis avec les enseignants pour harmoniser l'accompagnement avec les mêmes objectifs au niveau des apprentissages scolaires).
1.3.3.2 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages	Développer le potentiel, la créativité, l'estime de soi, les centres d'intérêt	2.3.3.4 - Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées – Accompagnement dans la réalisation d'activités manuelles, créatives, culinaires, artistiques, jeux de société, jeux de construction, utilisation de l'informatique, le chant, la musique, les marionnettes, le modelage ... – Activités sensorielles – « pairing » : Processus d'association entre deux stimulus, utilisés auprès des enfants avec TSA – Renforcement positif et utilisation de renforçateurs – Grilles de cotations et analyse de tâches
1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	Aider l'enfant à créer et entretenir des liens affectifs respectueux de lui et des autres	2.3.3.5 - Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle – Dans la gestion du quotidien, gestion des autostimulations à caractère sexuel – Dans le cadre de la guidance parentale : soutien à la parentalité, prise en compte de la sphère familiale, développer les compétences de jeux entre frères et sœurs

Accompagnement pour participer à la vie sociale

(Proches – Activités sociales et de loisirs – Autonomie déplacements -Après sortie IME)

Principaux besoins repérés	Objectifs opérationnels	Prestations
1.3.4 - Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	Élargir le champ de la vie sociale de l'enfant au niveau de ses proches ou pairs	2.3.4.1 - Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage – Favoriser les liens avec les autres enfants : pendant les temps de repas, récréation, centres de loisirs. – Aider les familles à trouver des solutions pour se rencontrer à l'extérieur, – Rencontres lors de manifestations
1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale	Élargir le champ de la vie sociale de l'enfant au niveau de ses loisirs et vacances	2.3.4.2 - Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs Soutien à la famille dans les démarches
1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	Apprendre à l'enfant à avoir un comportement adapté dans les transports (individuels et collectifs)	2.3.4.3 - Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements – Adaptations des outils : siège auto et clips de sécurité – Respect des règles de sécurité (scénarios sociaux)
Besoins après la sortie	Préparation de la sortie de l'enfant	Accompagnement après la sortie de l'UEMA - Travail préparatoire à la sortie (visite d'IME, d'ULIS ...) - Accompagnement de l'AESH sur les méthodes à employer - Transitions et passage de relais vers d'autres établissements avec l'enfant et sa famille et/ou les partenaires. - Inscription dans le dispositif « Via trajectoire »



Partenaires internes :

Pour l'accompagnement quotidien, le partenaire privilégié reste la famille de l'enfant. Les parents (ou représentants légaux) sont informés et associés à toutes les décisions concernant leur enfant.

La guidance parentale entre dans le cadre d'un accompagnement familial global et comprend à la fois un soutien psychologique à la parentalité et des interventions au domicile de l'enfant, selon une fréquence de 2 fois par mois la première année et d'une par mois les années suivantes.

Elle repose sur trois types d'actions :

- Valoriser, renforcer et faire émerger les compétences éducatives parentales à même de s'ajuster au handicap et de stimuler au plus près l'enfant. Cet objectif nécessite, avec l'accord des parents, la démonstration et la régulation de gestes spécifiques au domicile au cours de séances de travail régulières. Elles permettent aux parents de s'approprier les techniques visant à exercer l'attention conjointe, les interactions sociales, la communication, le jeu, l'autonomie quotidienne...
- Accompagner les parents vers une meilleure compréhension du fonctionnement de leur enfant et des techniques à mettre en place, en lien avec la formation initiale des parents et des aidants sur la sémiologie des TSA et aux techniques développementales et comportementales.

- Favoriser les espaces de parole (individuels ou collectifs) pour les membres de la famille (parents, enfants, fratrie, autres membres...) qui en expriment le souhait.

Une telle guidance éducative, basée sur une démarche collaborative, favorise la généralisation des apprentissages de l'enfant et met en œuvre un soutien concret pour les parents dans la gestion du quotidien. Cet accompagnement permet aux professionnels de mieux prendre en compte l'environnement familial, de mieux appréhender la dynamique de la famille et d'avoir une meilleure connaissance de l'enfant.

Il en est de même pour l'école maternelle La Prade (équipes et enfants), qui reste notre partenaire privilégié dans le cadre d'actions communes (inclusion, inclusion inversée, sorties scolaires, manifestations diverses au sein de l'école) et de mutualisation et partage de locaux.

Partenaires externes :

- **L'Education Nationale (convention cadre tripartite)**

L'Education Nationale met à disposition une enseignante spécialisée qui pilote le dispositif et coordonne les échanges avec les classes maternelles du milieu ordinaire sur le site de l'école de La Prade.

L'enseignant référent de secteur permet le lien avec la MDPH dans le cadre du suivi de scolarisation des enfants et des modalités du Projet Personnalisé de Scolarisation.

- **La Mairie de la ville de Carcassonne (convention de mise à disposition de locaux et convention de partenariat)**

Elle met à disposition gracieusement les locaux ainsi que le personnel d'entretien et de restauration.

- **Le Conseil Départemental**

Il intervient dans le cadre de la prise en charge des transports scolaires pour les enfants bénéficiant d'une notification en ce sens

- **Le Centre Intercommunal d'Action sociale**

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale favorise l'inclusion sur des temps périscolaires (Accueil Loisirs Associé à l'Ecole - ALAE). Ces accueils proposent aux enfants des classes maternelles un temps d'animation socio-éducatif quotidien. Ils prennent en charge les enfants le matin avant la classe, durant le temps de cantine et le soir après la classe, permettant ainsi aux parents et/ou représentants légaux de concilier au mieux leur vie professionnelle et familiale. Les horaires d'ouverture sont le matin de 7h30 à l'heure de prise en charge par les enseignants, pendant la pause méridienne et l'après-midi après la classe jusqu'à 18h30.

Les enfants de l'UEMA peuvent être accompagnés sur ces temps, comme les autres enfants de l'école, à la demande des familles et/ou des représentants légaux en étroite collaboration de l'équipe pluridisciplinaire de l'UEMA.

- **Le CAMSP (Centre D'Action Médico-Sociale Précoce) et le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) TSA**

Depuis 1 an, le partenariat avec le SESSAD TSA et le CAMSP s'est développé et contribue à favoriser la richesse des échanges. Il est axé sur :

- Des réunions d'échanges entre partenaires en ce qui concerne le diagnostic et les évaluations antérieures pour les enfants de leur service qui nous sont adressés,

- Mutualisation des formations (ex : Vineland : méthode d'évolution du fonctionnement adaptatif...)
- Des participations des familles des enfants de l'UEMA au « Café des familles » du SESSAD TSA ou autres évènements ponctuels organisés par celui-ci pour favoriser les échanges entre parents d'enfants ayant des pathologies similaires.

- **Autres partenaires**

Dans le projet personnalisé d'Accompagnement de l'enfant, il peut être envisagé des partenariats sous convention avec des services de droits communs (exemple : Centre de loisirs, Centres culturels).

L'équipe de l'UEMA peut être sollicitée en accord avec la famille en appui technique sur sa connaissance générale de l'enfant et les outils nécessaires à l'enfant au quotidien. Dans le cadre de la **guidance parentale**, il peut être envisagé que les membres de l'équipe de l'UEMA interviennent auprès de ces partenaires (centres de loisirs, culturels, etc.) pour aider et accompagner les enfants suivis au sein de l'UEMA.

Les professionnels du secteur médical, paramédical (orthophoniste...) en libéral et en Centre Médico-Social (CMS) peuvent être aussi des partenaires dans l'accompagnement au quotidien des enfants.

7. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Un comité de suivi et d'évaluation, composé de l'équipe socio-éducative, du référent qualité de l'établissement de rattachement juridique soit l'IME LA SOLO, animé par l'équipe de direction, sera en charge de cette mission. Le représentant des enfants et des familles sera invité à intégrer ce comité afin de participer de son point de vue, à l'évaluation, l'adaptation et la réactualisation du projet pendant les cinq années de mise en œuvre. Ce comité se réunira une fois par an.

Le plan d'action est décliné en fiches actions (présentées en annexe). Pour chaque fiche action, un groupe de travail sera organisé afin de mettre en œuvre les actions validées en amont par l'équipe pluridisciplinaire selon un échéancier déterminé. Un représentant de chaque groupe de travail devra présenter au comité de suivi et d'évaluation leurs réflexions et propositions afin d'entériner leurs mises en œuvre. Ces propositions seront reportées dans la démarche qualité de l'établissement.

3^e partie :

Les modalités de l'accompagnement et de coordination de parcours



3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ADMISSION

L'IME La solo reçoit, par courrier, les demandes d'admission à l'UEMA de La Prade. Elles sont formulées par les familles. Dans certaines situations, qui restent exceptionnelles, c'est l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui adresse la demande.

La demande d'admission se compose à minima de la notification MDPH et d'un courrier de la famille. Il est laissé libre aux familles de nous adresser tous documents qu'elle juge utile de nous transmettre (bilans médicaux, de suivis, GEVASCO, et autres).

Avant que les familles fassent la démarche de demande, l'assistante de service social de l'IME se tient à leur disposition pour tout entretien téléphonique, rencontre et/ou visite d'établissement.

A cette étape, nous pouvons déjà aborder la situation de l'enfant et présenter à la famille le fonctionnement de l'établissement, les prestations proposées et répondre à leurs questionnements.

Lors de la réception de la demande par le secrétariat, elle est transmise à l'assistante de service social qui inscrit l'enfant sur la liste d'attente, qui est formalisé par un tableau informatique qui est partagé avec la direction et le secrétariat.

Dès l'inscription réalisée, un courrier type de la direction est adressé à la famille. Il précise que l'inscription sur la liste d'attente est faite et que, dans l'attente d'une place disponible, l'assistante de service social de l'établissement se tient à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.

La procédure d'admission formalisée est en cours d'élaboration lors de l'écriture du présent projet ainsi que la formalisation des outils d'accueil.

2. LES MODALITES SPECIFIQUES D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES

Les stratégies élaborées par les intervenants doivent se référer aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par la Haute Autorité de Santé.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec Troubles du Spectre de l'Autisme, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base.

A ce titre, un certain nombre de compétences pivots ou prérequis comme la motivation, l'initiation, l'imitation, l'attention conjointe, la discrimination, devront faire l'objet d'un travail préalable important pour rendre possibles les apprentissages scolaires.

2.1 Une adaptation nécessaire

Cette adaptation, réalisée au regard des évaluations cognitives et fonctionnelles individuelles, revêt plusieurs dimensions :

- L'adaptation du langage :
 - o Mettre en place un outil de communication visuel en l'absence de langage oral

- o Faciliter la compréhension verbale en utilisant des supports visuels, en employant un langage simple et répétitif
- o Entraîner les émergences orales par l'étayage des images
- o Exercer les opérants verbaux

L'outil utilisé : Le classeur PECS (Picture Exchange Communication System) permet à l'enfant d'entrer en communication afin d'exprimer un choix, un souhait, de demander de l'aide, de faire un commentaire, de poser une question, d'accepter ou refuser une consigne...



- Des stratégies pédagogiques spécifiques :
 - o Découvrir les motivations et les intérêts de l'enfant, le point de départ aux premières activités
 - o Guider l'enfant pour la réalisation d'une activité
 - o S'assurer d'une coordination oculo-manuelle
 - o Décomposer en sous-étapes les tâches proposées
 - o Promouvoir la généralisation des contextes
 - o Structurer un aménagement spatio-temporel des activités

L'outil utilisé : l'emploi du temps visuel



- La prise en compte permanente du comportement de l'enfant
 - o Analyser le comportement « inadapté » pour le comprendre et en évaluer la fonction
 - o Encourager par le renforcement positif les comportements adaptés au contexte
 - o Entraîner des comportements alternatifs et en cas de nécessité les renforcements positifs sont privilégiés

Le renforcement positif est étayé par :

- le « pairing » : l'adulte propose à l'enfant des choses qui lui plaisent afin d'établir un contact de qualité. Il s'agit de créer un lien positif entre quelque chose de plaisant et une personne (l'éducateur, la maitresse), un lieu (l'école) et des activités. Cette démarche est renouvelée sans cesse pour s'adapter toujours à l'enfant dont les centres d'intérêts changent rapidement ;
- l'évaluation continue des opérations de motivation qui encourageront l'enfant à s'engager dans la tâche proposée (renforcement positif différencié selon la tâche et l'exigence).

2.2 Les outils d'évaluation spécifiques

Noms de l'outil spécifique	Objectif général de l'outil	Usage	Domaines évalués	Professionnels faisant passer le test
PEP-3 (Psychoeducational profile)	Evaluer le fonctionnement cognitif et socio-adaptatif	Enfants	Evalue en âge de développement au niveau de la communication, de la motricité et les comportements inadaptés	Psychologue
VINELAND II (Vineland Adaptativ Behavior Scales°)	Echelle des comportements adaptatifs	Enfants	Mesure les comportements adaptatifs, permet de mettre en exergue les points forts et les points faibles des comportements adaptatifs de l'enfant (enquête, entretien, version classe)	Psychologue et les professionnels de l'UEMA formés
VB-MAPP (Evaluation du comportement verbal et programme)	Rassemble les procédures et la méthodologie		Evalue les compétences de langage et d'apprentissage, les	

d'intervention) issu de la méthodologie d'enseignement de l'ABA	d'enseignement de l'ABA	Enfants	compétences sociales des enfants, les perceptions visuelles, l'appariement Evalue les barrières des apprentissages	Tous les professionnels de l'UEMA
Méthodologie de l'analyse fonctionnelle du comportement	Evalue et analyse le comportement,	Enfants	Met en évidence les fonctions du comportement, permet de mettre en place des procédures d'apprentissage des comportements adaptés	Tous les professionnels de l'UEMA

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres outils d'évaluation recommandés peuvent se rajouter à ceux-ci complétant et affinant ainsi les particularités de chaque enfant accompagné.

2.3 L'organisation des temps d'intervention des professionnels

Les temps d'interventions auprès des élèves se déroulent avec l'enseignante et l'équipe médico-sociale :

Avec l'enseignante et l'équipe médico-sociale dédiée :

- Sur les temps de classe avec l'enseignante et l'équipe médico-sociale
- Sur les temps de récréation avec l'enseignante en fonction de l'organisation du service de surveillance des récréations mis en place par le directeur de l'école

Avec l'équipe médico-sociale dédiée :

- Lors du temps de restauration de midi
- Lors des temps d'accueil « périscolaire » quand l'enfant y est inscrit
- Lors des visites à domicile ou des différents lieux d'accueil de l'enfant dans le cadre de la guidance parentale

3. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Le contrat de séjour

Le contrat de séjour définit les engagements réciproques de l'établissement et de la famille et/ou les représentants légaux au cours de son séjour. C'est un outil d'information tendant à éclairer le consentement de la famille et/ou les représentants légaux sur les modalités d'accompagnement proposées.

Il est signé par les parents de l'enfant et /ou son représentant légal.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Conformément à la réglementation¹, à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »², aux engagements de la Fédération APAJH³, pour chaque enfant est élaboré un PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement, qui intègre trois composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique.

Les modalités sont :

- Recueillir les attentes et souhaits de la famille et/ ou du représentant légal,
- Evaluer les besoins de l'enfant en fonction de ses capacités
- Co-construire avec la famille le projet de leur enfant
- Élaborer, rédiger, mettre en œuvre et assurer le suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Co-évaluer le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Mettre en œuvre et coordonner des temps de réunions (ou rencontres) se rapportant au Projet Personnalisé d'Accompagnement

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement est élaboré en équipe pluridisciplinaire, au regard des attentes et souhaits de la famille.

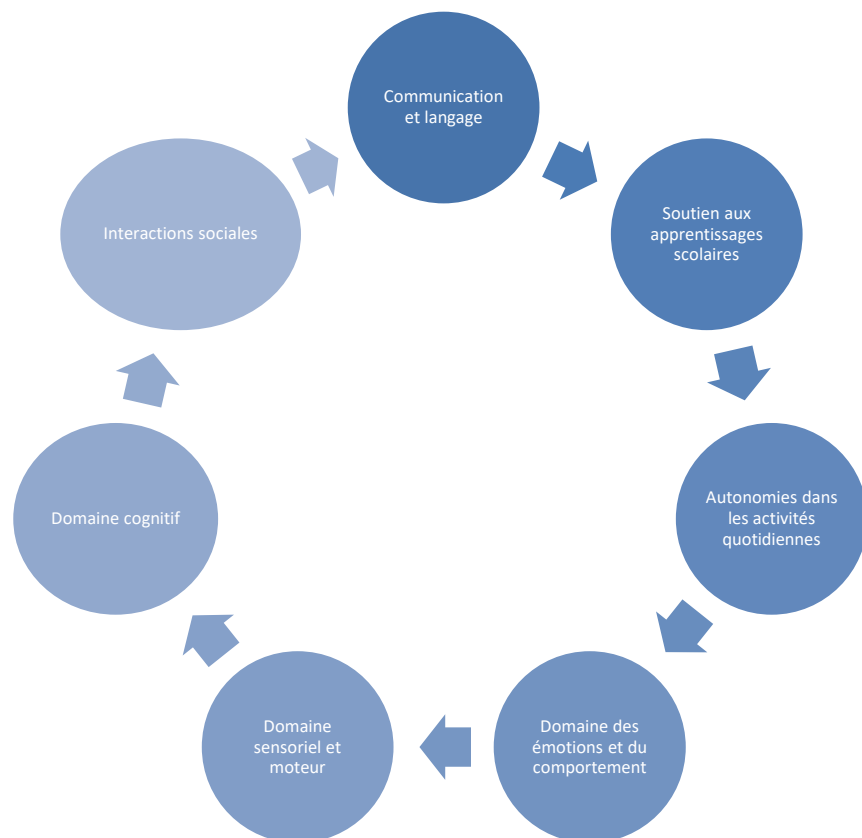
Les stratégies élaborées par les intervenants doivent se référer aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'HAS.

Le PPA propose, en fonctions des besoins particuliers de chaque enfant présentant des TSA de développer des interventions s'appuyant sur des objectifs transversaux suivants :

¹ Articles D312-19 et D 312-12 du CASF

² RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé ANESM Décembre 2008

³ Engagement N°1 des 10 engagements pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap



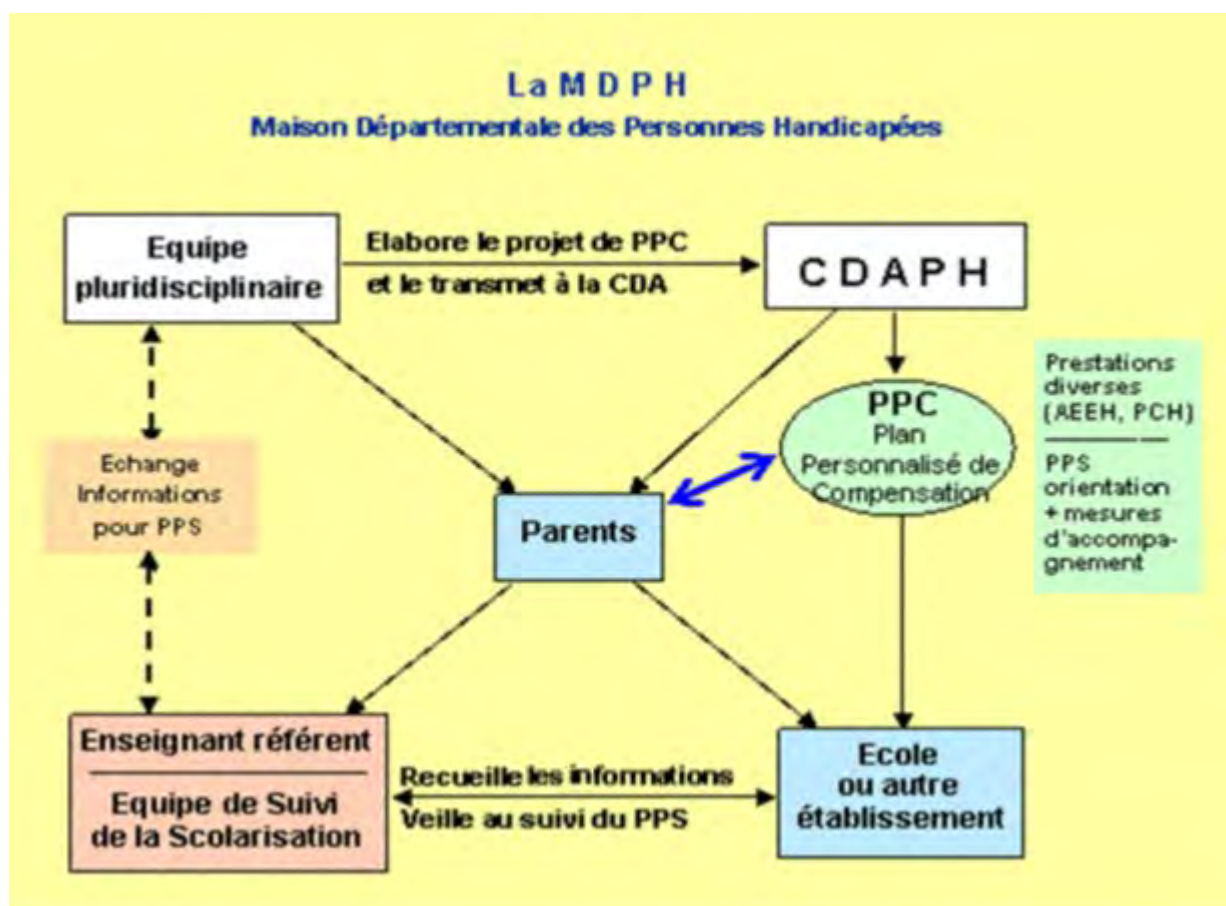
Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Chaque enfant bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) qui comprend un volet de mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève, élaboré en équipe pluridisciplinaire en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ce sont les parents et/ou les représentants légaux qui ont l'initiative du Projet Personnalisé de Scolarisation et qui en adressent la demande écrite au Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

L'enseignant devra remplir le document nommé GEVASCO (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) utilisé lors de l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation). Il comprend notamment les observations des enseignants sur l'élève : activités d'apprentissage, autonomie (mobilité, gestes quotidiens...), niveau scolaire, vie sociale...

Après la mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation, l'équipe de suivi de la scolarisation procède au moins une fois par an à l'évaluation du projet et de sa mise en œuvre. Lors de cette réunion annuelle, les informations sont inscrites par l'enseignant référent dans un document intitulé "le GEVA-Sco-réexamen" qui en constitue le compte rendu. Ainsi, l'équipe pluridisciplinaire de l'UEMA, en présence de l'enseignante, se réunit chaque année, pour réévaluer le Projet personnalisé d'Accompagnement et aborder l'orientation post-UEMA. Ce travail se fait en présence de la famille et/ou des représentants légaux et de l'enseignant référent de la scolarisation des élèves en situation de handicap du secteur de l'école maternelle « la PRADE » lors de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS).



Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Au niveau du temps de restauration, le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé. C'est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (école, centre de loisirs) et contient des informations comme par exemple : sur les régimes alimentaires à appliquer, les conditions des prises de repas.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou la directrice de l'école maternelle la PRADE avec l'accord de la famille et/ou des représentants légaux. Les besoins thérapeutiques de l'enfant de l'UEMA sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Les enfants de l'UEMA, tous porteurs d'autisme, au regard de leur hyper sélectivité alimentaire, bénéficient tous d'un Projet d'Accueil Individualisé. Ainsi, l'individualisation de l'accompagnement au moment du repas est assurée en termes de préférences alimentaires, de difficultés des praxies bucco-faciales, d'hyper sensibilité ou d'hypo sensibilité alimentaire.

Le référent

Le référent du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant coordonne et veille à la mise en œuvre des objectifs du projet d'accompagnement de l'enfant en lien avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires.

Le référent du PPA de l'enfant assure régulièrement les visites à domicile dans le cadre de la guidance parentale, il peut être accompagné par la psychologue de l'Unité. Ainsi il peut réajuster, si nécessaire, les objectifs opérationnels du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Le référent de l'accompagnement de l'enfant est l'interlocuteur privilégié de la famille.

Le dossier unique

Chaque enfant ou jeune accueilli au sein de l'IME bénéficie d'un dossier unique, sous format papier, dont le contenu et la forme sont identiques pour chacun d'eux.

Il est constitué de trois volets :

- Administratif et social situé au secrétariat de l'IME de Cenne Monestiés
- Accompagnement éducatif, paramédical (orthophonie, psychomotricité) sur le site de l'UEMA (dans un placard sécurisé)
- Médical (bilans antécédents et suivis) sécurisé dans le bureau de la Direction à Cenne Monestiés.

Le dossier de l'enfant ou jeune accueilli comporte les éléments permettant d'assurer la coordination et la continuité de l'accompagnement et des soins.

L'IME de Cenne Monestiés y compris l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme développe et met en œuvre une politique de gestion du dossier de l'enfant dans le respect des règles de confidentialité, de sécurité et du droit des enfants et de leurs familles d'y accéder, dans le cadre de la loi.

Les signalements, les Informations Préoccupantes (IP) et déclarations d'évènements indésirables sont conservés dans le bureau de l'assistante de service social.

Afin de garantir la confidentialité des données personnelles des enfants ou jeunes, l'IME met en place des procédures d'accès aux informations les concernant :

- Les modalités d'accès au dossier par les professionnels sont définies,
- Les enfants ou jeunes et leurs parents sont informés sur leur droit d'accéder aux informations les concernant et sur les modalités de consultation du dossier,
- L'organisation du dossier est conçue et mise en œuvre de façon à favoriser un accès et une gestion sécurisée des informations.

Une réflexion associative est menée dans le cadre de la numérisation du dossier unique pour l'ensemble des établissements de l'APAJH AUDE.

4. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

L'UEMA accueille 7 enfants, de 3 à 6 ans, à temps complet.

Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge de l'école maternelle.

Le cahier des charges ne permet pas de prolonger ce temps de scolarisation mais des dérogations peuvent être envisagées, à titre exceptionnel et seulement si le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant le justifie.

Les enfants sont accueillis sur les horaires de l'école de La Prade excepté le vendredi, jour de la réunion hebdomadaire des professionnels de l'UEMA où les enfants terminent la journée à 15h00.

Une adaptation de l'emploi du temps de l'enfant peut être envisagée temporairement en fonction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (évaluation de la fatigabilité, séances avec des professionnels en libéral, autres accompagnements...).

5. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin de l'accompagnement est prévue et préparée dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation et du Projet Personnalisé d'Accompagnement en collaboration étroite avec la famille et/ou les représentants légaux. Elle se fait :

- Au bénéfice d'une orientation et sortie vers un établissement scolaire en milieu ordinaire avec ou sans Accompagnant Educatif et Social en Milieu Scolaire, comme les ULIS : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire. Cette scolarisation en milieu ordinaire peut être étayée par un SESSAD TSA en fonction des besoins identifiés de l'enfant.
- Au bénéfice d'une orientation en Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) qui est donc destinée à accueillir notamment des enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisante. À ce jour Il n'y a pas d'UEEA sur le territoire.
- Au bénéfice d'une Institution Spécialisée type Institut Médico-Educatif.

L'équipe de l'UEEA envisage toutes les possibilités en priorité dans le milieu ordinaire et aussi, le cas échéant, en fonction des possibilités de chaque enfant dans le milieu spécialisé.

C'est la MDPH qui a pour mission, à partir de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du Projet Personnalisé de Scolarisation formulé par la famille et/ou son représentant légal, de prendre les décisions d'orientation en termes de scolarisation de l'enfant.

6. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Outre la formation initiale et la sensibilisation aux RBPP de l'HAS, les professionnels participent de façon régulière à de la supervision pour favoriser l'expression et la participation collective des personnes accompagnées.

Rencontres trimestrielles des familles : Animées par l'équipe de direction, elles ont pour objectif de faire des points d'étape sur l'organisation et la mise en œuvre du dispositif (exemple : transport, restauration, sorties etc.), ainsi que sur les modalités (outils) d'accompagnement mises en place.

Rencontres occasionnelles et/ou festives

Lors d'événements particuliers de l'Ecole de La Prade (Fête de Noël, Carnaval...) les parents sont invités à participer en qualité de parents d'élèves.

L'UEEA est à l'origine de différentes rencontres spécifiques (la journée Mondiale de l'Autisme par exemple).

Un représentant des familles participe aux réunions des délégués des parents d'élèves de l'école de la Prade afin que les parents de l'UEMA soient aussi de véritables acteurs dans l'école de leur enfant, qu'ils aient à l'esprit les nouveaux projets, les activités et sorties proposées et puissent s'y impliquer. Il a aussi pour mission de communiquer sur les actions menées au sein de l'UEMA et sur l'autisme en général. Il fait le compte rendu de ces réunions aux autres familles de l'UEMA lors des rencontres inter-familles.

Il est prévu d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles/représentants légaux et des enfants ou jeunes.

7. LA GARANTIE DES DROITS

La charte des droits et liberté

- La charte des droits et libertés, annexée au livret d'accueil est présentée puis remise aux parents de l'enfant et/ou représentants légaux lors de l'admission.

Le règlement de fonctionnement

- Le règlement de fonctionnement est expliqué et remis aux parents de l'enfant et/ou représentants légaux lors de l'accueil. Il en est de même pour le règlement de fonctionnement de l'école maternelle.

L'IME va développer des actions visant à renforcer l'accès aux droits des enfants/jeunes :

- Documents rendus accessibles à leur compréhension
- Participation des familles à l'élaboration et la réactualisation du règlement de fonctionnement de l'établissement
- Information et formation des professionnels sur les droits des enfants ou jeunes accueillis et sur le soutien à l'exercice de ces droits (formation bientraitance, réflexion éthique, appropriation des RBPP...)

4^e partie :

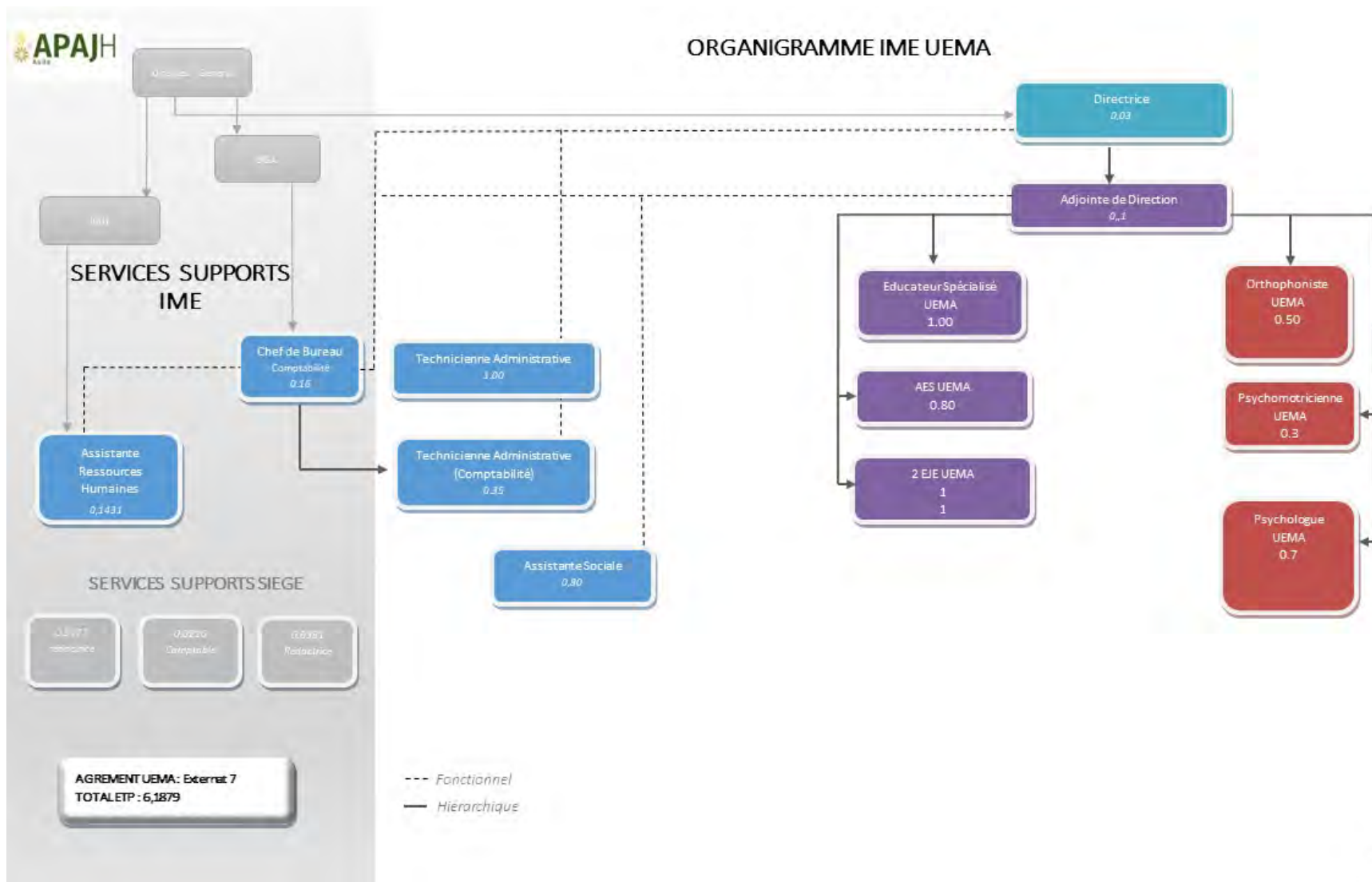
Pilotage et fonctions support



1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



Version 06/04/2020

1.1.2 Tableau fonctionnel des services

LES PROFESSIONNELS

EFFECTIFS	ROLE/ FONCTIONS	EQUIVALENT Temps de travail
1	PROFESSEUR DES ECOLES (pilote les objectifs pédagogiques de l'UEMA en lien avec l'équipe médico-sociale)	1 ETP
1	PSYCHOMOTRICIENNE (identifie, améliore, développe les capacités en termes de : communication expressive et réceptive, posture, motricité, déplacement, et de régulation sensorielle etc.)	0,30 ETP
1	PSYCHOLOGUE (Accompagne et soutien à l'expression des émotions et des ressentis, met en place des médiations, passage de bilan des enfants etc.)	0,5 ETP
2	EDUCATEURS JEUNES ENFANTS (accompagne les enfants dans les activités de jours spécialisées, aide au repérage des besoins spécifiques à la petite enfance etc.)	2 ETP
1	EDUCATEUR SPECIALISE (accompagne les enfants dans les activités de jours spécialisées et a une fonction de coordinateur de l'équipe)	1 ETP
1	Accompagnatrice Educative et Sociale (accompagne, guide, soutien assiste les enfants dans les actes de la vie quotidienne, intervient dans les fonctions de « nursing » etc.)	0.70 ETP
1	Technicien Administrative (intervient sur les fonctions administratives, RH et paie etc.)	Mutualisé avec l'IME
1	Assistante de Service Social (intervient auprès des familles et des différents partenaires, assure le suivi administratif des dossiers des enfants etc.)	Mutualisé avec l'IME
1	ADJOINTE DE DIRECTION	Mutualisé avec l'IME
1	DIRECTEUR	Mutualisé avec l'IME

Fiches de poste :

- Tous les salariés ont eu leur fiche de poste au moment du recrutement.

Délégations

Au-delà du Document Unique de Délégation (DUD) obligatoire en place pour la directrice, un document de subdélégations est réalisé pour les cadres intermédiaires, permettant de formaliser leurs délégations de responsabilités, notamment en ce qui concerne les signatures et les engagements de l'établissement à l'extérieur.

Pour les autres personnels, un avenant de délégation de responsabilités peut être réalisé dans certaines situations qui l'exigent (ex : à l'occasion des transferts).

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement repose pour une bonne partie sur la mise en place de différents types de réunions permettant de travailler la préparation, la cohérence et le suivi des interventions.

Cartographie des réunions et instances internes

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Direction	Copil UEMA	Orientations stratégiques et mises en œuvre opérationnelles	Directeurs et/ou adjoint de direction + ponctuellement des professionnels selon les sujets	Hebdomadaire
Direction	Copil Démarrage de l'action UEMA	Orientations stratégiques au démarrage de l'action	Direction et Adjointe de direction Représentant de l'Education Nationale Représentant de la Mairie Représentant de la MDPH Représentant du SIAS (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale)	1 fois par trimestre (pour la première année)

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Direction /familles	Réunion familles	Rencontre des familles afin de faire le point sur l'organisation générale du dispositif	Familles et équipe de direction.	1 fois par trimestre
Etablissement	Réunion générale	Grands projets Evènements Informations	Tous les professionnels	2 fois par an
Etablissement	Réunion de fonctionnement	Organisation fonctionnelle hebdomadaire Evènements : actualités	Tous les professionnels et l'enseignante	Hebdomadaire
Réunion autour du Projet personnalisé	Réunion PPA	Mise en place Suivi Evaluation Actualisation	Equipe Pluridisciplinaire et l'enseignante	Hebdomadaire
Supervision	Supervision	Adapter les modalités d'accompagnement au plus juste au regard des besoins identifiés des enfants et des RBPP	Equipe Pluridisciplinaire et l'enseignante	Mensuelle
Rencontres familles occasionnelles	Rencontres familles	Echanges et partages afin d'éviter l'isolement	Equipe Pluridisciplinaire, l'enseignante et les familles	A des moments clefs de la vie institutionnelle (journée nationale de l'autisme)

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1. Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs sont des étapes importantes de la politique de gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'établissement porte donc une attention particulière au recrutement et à l'accueil des nouveaux collaborateurs et applique les principes et procédures de l'APAJH AUDE lors d'un recrutement.

- Le recrutement :

Le recrutement de nouveaux collaborateurs se doit d'être un processus rationnel de recherche d'adéquation c'est-à-dire un recrutement empreint des caractéristiques suivantes :

- Objectivité et neutralité lors du recrutement
- Décision d'embauche concertée et rationnelle (commission)
- Adaptation immédiate et durable

Pour atteindre ces objectifs l'APAJH AUDE met en œuvre lors du recrutement le processus suivant :

- La définition de la fiche de poste de l'emploi à pourvoir
- La mise en place d'une commission de recrutement
- L'utilisation d'une grille d'entretien

- Le parcours d'intégration :

Le nouveau collaborateur se voit remettre dès son arrivée un Kit d'accueil du nouveau salarié afin qu'il puisse mieux cerner son nouvel environnement de travail et connaître l'organigramme de l'établissement. De plus le nouveau collaborateur, participe à un parcours d'intégration élaboré par l'APAJH AUDE. Ce parcours permet de le sensibiliser aux valeurs institutionnelles de l'association, de renforcer son sentiment d'appartenance aux projets engagés et de mieux appréhender la complexité de son environnement de travail. Enfin, cela lui permet d'être conforté dans sa décision de rejoindre un établissement ou service de l'APAJH AUDE en lui garantissant un accompagnement dans ses premiers pas et une prise de fonction plus aisée.

1.2.2. Gestion des compétences

Comme le prévoit l'association APAJH AUDE, l'UEMA applique une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui se traduit notamment par la réalisation d'entretien d'évaluation et d'entretien professionnel.

- L'entretien d'évaluation est une rencontre entre le salarié et son supérieur hiérarchique, il s'agit d'un moment d'échange privilégié qui constitue un véritable acte de management. Il permet notamment d'échanger sur les réalisations de l'année écoulée et de les évaluer. Les points forts et/ou les éventuelles difficultés rencontrées par le professionnel seront également abordées lors de cet entretien qui permet aussi de fixer les objectifs.
- L'entretien professionnel rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014 est tourné vers les projets d'évolution du salarié et se déroule tous les 2 ans.

L'entretien « professionnel » et l'entretien « d'évaluation » sont distingués :

- 2 supports - trames distinctes.
- 2 temps distincts, soit à la suite l'un de l'autre, soit espacés de quelques jours.

Le traitement des données issues de ces entretiens et les réponses au salarié sont effectués par le service RH du siège social, en lien avec l'équipe de direction de l'établissement.

- Chaque année un plan de formation associatif est construit, il permet de décliner notamment les orientations associatives et les axes stratégiques prioritaires, en lien avec les RBPP de la HAS et les besoins et/ou attentes formulés par les professionnels lors des entretiens annuels.

Pour conclure, le service des Ressources Humaines travaille actuellement à l'implémentation d'un système d'information (SI-RH) qui sera définitivement livré et opérationnel en 2021. Ce système d'informations permettra à tous les collaborateurs de disposer d'un espace personnel et de pouvoir accéder à tout moment aux offres de mobilité interne, de formation et, à terme, à la bibliothèque des compétences.

1.2.3. Dialogue social

L'UEMA, comme l'ensemble des établissements et services en gestion de l'APAJH AUDE accorde une place importante à la qualité du dialogue social. Ces échanges constructifs permettent notamment d'assurer aux collaborateurs un cadre de travail garantissant des conditions de travail favorables et sécurisées afin de protéger leur sécurité tant physique que psychologique.

L'organisation du dialogue social dans l'entreprise s'est modifiée au 1^{er} janvier 2020 : Le Comité Social et Economique s'est substitué aux instances antérieures de représentation du personnel que sont les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'UEMA

La politique d'amélioration continue de l'UEMA s'inscrit dans celle de l'association avec :

- La présence d'un Responsable Qualité Sécurité et Environnement dans l'association,
- La nomination d'un Référent Qualité commun avec l'IME LA SOLO, établissement de rattachement juridique
- La réalisation sur l'UEMA des évaluations internes et externes.

Ainsi, la démarche qualité a conduit à la mise en place:

- De Plans d'Amélioration Continue (PAC) : un plan associatif et un plan sur l'UEMA qui sont mis à jour annuellement.
- De procédures écrites associatives qui sont produites en groupes de travail, composés de professionnels désignés par la Direction. Les bases fédérales peuvent servir de modèle.
- D'une veille réglementaire et documentaire par la diffusion des RBPP.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) :
Comme le prévoit le code du travail, l'établissement met en place et actualise annuellement le DUERP. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet, si nécessaire, d'actions préventives. Les salariés sont associés à la démarche pour développer une culture de prévention de la structure.
- Le registre de sécurité est tenu par la direction de l'établissement d'accueil : école maternelle la Prade qui garantit le respect et la mise à jour.
- Les formations obligatoires et exercices incendie :
L'établissement d'accueil de l'UEMA veille à organiser régulièrement des formations afin que les professionnels puissent acquérir et/ou maintenir leurs compétences dans le domaine de la prévention et gestion des risques (Sauveteur Secouriste au travail, ...).
- Le circuit du médicament :
Une procédure associative écrite permet d'organiser la dispensation des médicaments, leur préparation (sous forme de piluliers) et leur administration.

2.3 La politique de prévention et la gestion des risques et de promotion de la bientraitance

La HAS nous indique dans ces recommandations que pour prévenir les risques de maltraitance et promouvoir la bientraitance il est nécessaire d'en construire une culture :

« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de [la personne accompagnée] en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

- **Prévention de la maltraitance :**

L'UEMA met en place des dispositifs pour prévenir les situations de maltraitance avec :

- L'utilisation d'une grille d'évaluation de la maltraitance visant :
 - ✓ L'identification des situations à risques et des éléments de prévention, élaborée avec des professionnels, intégrant des cotations du niveau de risque et des actions correctives intégrées dans le PAC,
 - ✓ L'évaluation annuelle et la mise à jour à partir des événements indésirables signalés dans l'année.
- L'information régulière des professionnels par les cadres, sur la législation et les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).

- **Gestion des situations de maltraitance :**

L'UEMA prévoit des mesures si une situation de maltraitance se présente avec :

- ✓ Une fiche de déclaration « d'événements indésirables » remplie par les professionnels. Selon la situation, la Direction organise une instance pluridisciplinaire qui analyse le degré de gravité et d'impact sur les jeunes accueillis. Comme le prévoit la loi, la direction peut être amenée à effectuer un signalement auprès des autorités administratives et/ou judiciaires.
- ✓ Un registre des plaintes et réclamations traitées en interne : la Direction réunit un groupe d'analyse de la situation pour le traitement de la plainte et la réponse à donner à la personne concernée.
- ✓ Toutes les déclarations d'événements indésirables signalés aux autorités sont transmises également à la Direction Générale.

- **Promotion de la Bientraitance :**

L'UEMA s'engage dans la promotion de la Bientraitance avec :

- ✓ La procédure associative de Promotion de la bientraitance diffusée et commentée à tous les professionnels.
- ✓ Une lettre d'intention à propos de la bientraitance au sein de l'APAJH Aude est remise à chaque salarié lors de son recrutement et à disposition dans l'établissement,
- ✓ Une intégration de cette dimension dans les fiches de poste,
- ✓ Des modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bientraitance, déclinées dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA),
- ✓ Un questionnaire régulier des professionnels au travers du référentiel APAJH, du projet associatif, du projet d'établissement et des PPA,

- ✓ La formation des professionnels,
- ✓ L'analyse des pratiques professionnelles,
- ✓ L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Des locaux sont mis à disposition au sein de l'Ecole Maternelle de La Prade par la Mairie de Carcassonne pour répondre aux besoins des enfants. Elle met également à disposition du personnel pour le ménage et les fluides, ainsi que du personnel lors du service de restauration.

Comme le recommande le cahier des charges, l'UEMA est considérée comme une classe de l'école, et son accès est semblable à celui de l'école Maternelle de La Prade. Deux salles sont disponibles et attribuées à l'UEMA :

- La première salle est considérée comme « La classe », elle est consacrée aux apprentissages pédagogiques et éducatifs, organisée et structurée pour permettre des temps d'activité communs et individuels :

La classe



Espace regroupement de la classe

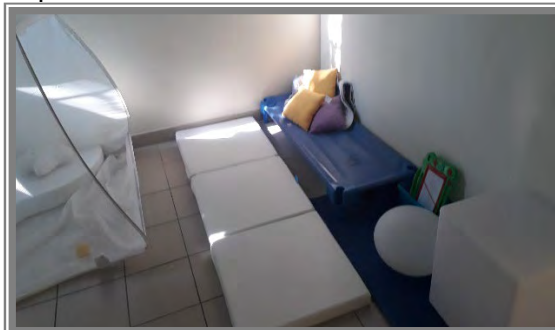


- L'autre salle est divisée en plusieurs espaces distincts et comprend un espace psychomotricité, un espace calme/retrait, un espace « Arts plastiques » et un bureau ainsi qu'un espace pour les réunions de l'équipe pluridisciplinaire :

Espace psychomotricité



Espace Calme/retrait



Les récréations et la restauration sont effectuées sur les mêmes temps et dans les mêmes locaux que les élèves de la même classe d'âge de l'école.

Espace restauration de l'école



Espace récréation de l'école



4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le déploiement d'un logiciel de gestion des données informatiques est en cours au niveau associatif.

Une base de données comportant toutes les informations administratives et celles relatives au tableau de bord de l'ANAP (tableau de bord de la performance), à l'enquête 32 (enquête scolarisation en ESMS) sont tenues par la secrétaire de l'établissement.

Depuis octobre 2018, deux référents « Via Trajectoire » actualisent les données sur le logiciel MDPH (date d'admission, date de sortie, liste d'attente, ...).

Chaque professionnel dispose d'une bannette à l'accueil, dans laquelle sont déposées les informations individuelles à destination des professionnels.

L'équipe de l'UEMA dispose de postes informatiques, avec code d'accès, où sont renseignés et actualisés les PPA des enfants avec les avenants afférents.

Pendant la durée de leur accompagnement et dans le cadre du service de suite, les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs représentants légaux peuvent accéder à leur dossier sur demande écrite et un accompagnement à la lecture peut leur être proposé. L'IME peut transmettre des éléments du dossier à des partenaires extérieurs après autorisation de l'enfant et/ou de ses représentants légaux.

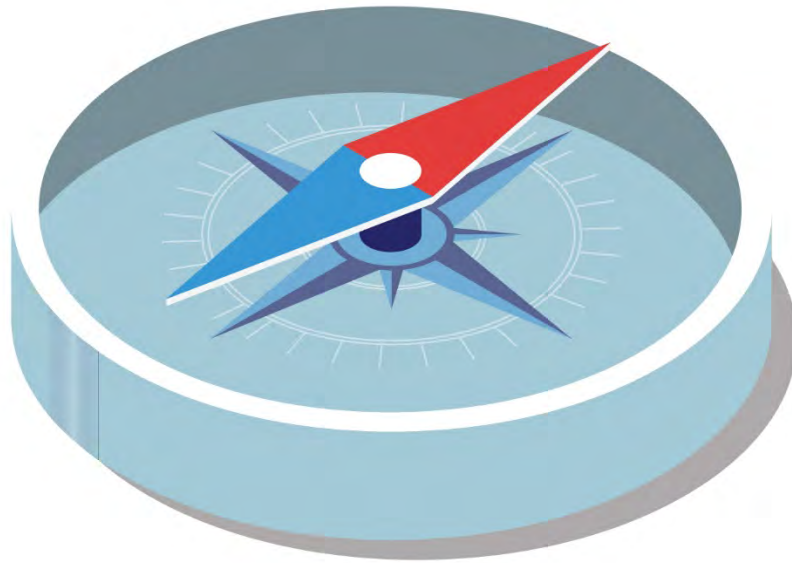
Après le départ de l'enfant de l'établissement, son dossier papier est archivé de façon sécurisée, pour une durée illimitée, dans une salle fermée à clé.

Les échanges de mails avec les familles/représentants légaux sont sécurisés et la confidentialité des informations échangées garantie.

L'ensemble des enfants disposent d'un cahier de liaison afin de transmettre aux parents ou à leurs représentants légaux, toutes les informations liées au fonctionnement de l'établissement (exemple : changements de transport, rappel des dates de fermeture de l'Etablissement, rappel des journées familles etc...

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui régit la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs est entré en vigueur le 25 mai 2018. Un travail sera initié en partenariat avec le service qualité du Siègne social de l'APA-JH Aude afin de répondre à ce nouvel enjeu

5^e partie :
Perspective à 5 ans



5^{ème} Partie : PERSPECTIVES A 5 ANS

Légende :

	Action à mener
	Fiche action réalisée (réévaluation)
	Fiche action en cours de réalisation

AXES D'AMELIORATION	FICHES ACTIONS	2020	2021	2022	2023	ETAT DE LA REALISATION/ EVALUATION/ PROJECTION
Evolution des pratiques liées à l'accompagnement des enfants présentant des TSA/TND afin de répondre aux RBPP	Co-Construire d'une grille d'évaluation des besoins et des attentes de l'enfant avec lui et/ou ses proches aidants (communication/socialisation/habilité sociale etc.,) Co-construire un Projet Personnalisé d'Accompagnement selon la grille d'évaluation					
	Réévaluer régulièrement les objectifs opérationnels des PPA des enfants					
	Construire un programme et/ou des outils personnalisés d'apprentissage type cahiers de réussite, curriculum					
	Réaliser un bilan systématique à la sortie de l'UEMA					
	Préparer ou anticiper les périodes de transitions d'un milieu à un autre : changement d'espace pour mettre en place de l'inclusion, de lieu d'activité, etc.,					
	Prévenir et/ou gérer les "comportements problèmes"					
	Elaborer la procédure interne d'admission et de sortie					
	Formaliser le traitement des fiches incidents, le registre des plaintes et mettre en place un COFIL					
	Prévenir les situations de rupture (en cas d'absence de réponse adaptée à l'orientation préconisée)					
	Systématiser la transmission des outils et pratiques aux nouveaux lieux d'accueil de l'enfant (de droits communs ou spécialisés)					
	Utiliser les supports numériques comme outils d'observation et d'évaluation de l'enfant dans le cadre de son accompagnement					

INSCRIRE LES PARENTS (OU REPRESENTANTS LEGAUX) COMME ACTEUR DU PARCOURS DE L'ENFANT	Adapter la communication (vocabulaire accessible, documents et courriers en FALC etc.,)					
	Impliquer les parents dans des moments clés de l'année					
	Proposer régulièrement des enquêtes de satisfaction					
	Mettre en place au cours de l'année des actions régulières favorisant la formation des parents (café des parents)					
	Elargir la guidance parentale à la guidance familiale pour prendre en compte la fratrie					
REVISION DES OUTILS DE LA LOI 2002-2 (décliner tous les outils de manière adaptée et accessible aux enfants, à leurs familles ou représentants légaux)	Rendre accessible le livret d'accueil et règlement de fonctionnement					
	Mettre en place le dossier unique numérisé de l'enfant					
QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	Mettre en œuvre une stratégie de prévention de l'usure professionnelle face aux situations problèmes, repérer les salariés en situation d'isolement					
	Adapter les formations aux besoins repérés					
	Définir les missions et modalités de mise en œuvre de la fonction de coordonnateur de parcours de l'enfant au sein de l'UEMA					
	Renforcer la communication : clarifier les rôles et les responsabilités de chacun (fiche de poste)					

Diversifier les modalités d'inclusion	Favoriser la multiplication des temps d'inclusion individuels et collectifs					
	Favoriser l'accompagnement vers les dispositifs de droits communs en lien avec le PPA (activités/loisirs/culture) de l'enfant					
	Mettre à disposition l'expertise des professionnels composant l'équipe comme personnes ressources auprès des partenaires					
OUVRIR L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT : mettre en place une stratégie de travail en réseau	Etablir des conventions de partenariat avec les services de la psychiatrie infanto-juvénile et sanitaires - Constituer un répertoire des intervenants libéraux du secteur - Solliciter les professionnels extérieurs ou partenaires pour mieux répondre aux besoins des enfants - Développer la coopération et la mutualisation des compétences avec les organismes de soins					
	Développer des partenariats sur le plan sportif/culturel/des loisirs (mutualisation d'infrastructures, participer aux manifestations, etc.)					
	Mettre en place une stratégie prospective pour développer de nouveaux partenariats dans de nouveaux domaines					
	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'autisme auprès des partenaires					

